



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	21	02	08

Séance du 13 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
 Convocation du 2 avril 2024.

PRESENTS : Mmes ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE –
 KHOUMRI – BECKENDORF – PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - BOUMEKIK -
 PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA – RAHAOUI – BAHFIR – MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. KLASEN et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM.
 BOUMEKIK et BAHFIR

ABSENTS EXCUSES : Mmes TUSCHL (départ au point 21) - MANGIONE (départ au point 24) –
 CHEBLI – M. OURIAGHLI.

ABSENTS : Mme YILDIRIM - M. ELHADI.

**30 - Demande de subvention dans le cadre du plan
 « 5 000 équipements Génération 2024 » - réhabilitation du COSEC**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Vu le plan « 5 000 équipements Génération 2024 » mis en place par le Gouvernement permettant aux collectivités territoriales de proposer des projets de rénovation des équipements structurants ;

Considérant l'intérêt de la commune de Farébersviller de réaliser le projet de rénovation du COSEC ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter à ce titre le concours de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation de cette opération d'un montant total estimé à 1 115 400 € HT, et dont le :

Plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	1 000 000 €	Région Grand Est Soutien centralités	300 000 €
Etude de faisabilité	12 400 €	Communauté de communes Freyming Merlebach	109 595 €

Maîtrise d'œuvre	96 000 €		ANS équipements	200 000 €
Coordinateur SPS	7 000 €			
			Ville de Farébersviller	505 805 €
Total	1 115 400 €		Total	1 115 400 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal décide de solliciter :

- auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5 000 équipements Génération 2024 », l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000 € ;
- auprès de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach dans le cadre du Fonds de Soutien à l'investissement des petites communes une subvention de 109 595€ ;
- auprès de la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux centralités une subvention de 300 000 € ;

pour la réalisation de la rénovation du COSEC conformément au plan de financement ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »